

**LE SERVICE DE TRANSPORT REGIONAL
EN PAYS DE LA LOIRE
S'UNIFIE ET CHANGE DE NOM**



Lila, Anjoubus, Cap Vendée, TIS et Pégase deviennent





3 QUESTIONS A CHRISTELLE MORANÇAIS, PRESIDENTE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Comment la Région des Pays de la Loire a-t-elle envisagé l'évolution de ses transports collectifs à la suite de la promulgation de la loi NOTRe ?

Depuis septembre 2017, la Région est en charge d'une compétence transports « augmentée », comprenant le transport par car, par TER et par bateau (vers l'île d'Yeu). Nous avons fait le choix de mettre en place une marque régionale de transport afin d'informer les Ligériens que leur interlocuteur transports est bien la Région ; cette marque remplace ainsi les marques départementales existantes, tout en maintenant un service de proximité. **Aléop est donc la nouvelle marque du réseau et du service de transports collectifs, une marque qui simplifie le paysage de l'offre de transport en Pays de la Loire, qui invite au mouvement dans l'ensemble du territoire et qui vise à susciter le réflexe transport public.**

Quelle ambition la nouvelle marque Aléop porte-t-elle ?

Aléop porte avant tout une nouvelle ambition régionale pour le transport de voyageurs : une offre élargie (ex. + 8.5% d'offre TER, de nouvelles rames à forte capacité), un service voyageurs amélioré (avec des applis comme Destineo et ContribuTER, et le nouveau service négocié dans la convention SNCF) et une accessibilité renforcée, avec une nouvelle politique tarifaire qui a trouvé son public et des investissements pour déployer et moderniser les infrastructures routières et ferroviaires. **Elle illustre l'harmonisation du service sur l'ensemble du territoire pour un accès simplifié à l'information et aux services avec une offre de transport de proximité renforcée.** Notre souhaitons faciliter l'accès des Ligériens à nos TER et lignes d'autocars avec l'objectif d'augmenter la fréquentation du transport public.

Comment imaginez-vous la mobilité de demain en Pays de la Loire ?

La mobilité de demain est déjà en route. **La Région des Pays de la Loire innove dans les services proposés aux usagers avec notamment l'application ContribuTER** pour améliorer la qualité des voyages à bord des TER ou **la mise en place du premier billet multimodal au printemps 2019** valable sur le réseau autocar et TER. Elle innove aussi pour porter une réflexion prospective sur l'usage des transports avec **l'étude mobilité lancée ce mois de février 2019**. Et l'avenir, c'est aussi l'ouverture à la concurrence du réseau de transport ferroviaire avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) au premier trimestre 2019. **Enfin, nous poursuivons nos actions en faveur de l'éco-mobilité avec pour ambition de faire des Pays de la Loire la première région en matière de mobilité durable.**

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse	3
Focus sur le réseau de transport régional Aléop	7
Les tarifs : harmoniser et faciliter l'accès au transport pour le plus grand nombre	8
Les services aux voyageurs	9
Développer et moderniser les infrastructures pour favoriser la multimodalité	10
Mobilité durable en Pays de la Loire, la Région s'engage et innove	11
Une campagne d'information grand public.	12

Un nouveau nom pour le service de transport régional pour un réseau unifié et simplifié au service des Ligériens

Autorité organisatrice des transports, la Région des Pays de la Loire pilote une offre élargie en matière de transport public : TER et cars interrégionaux et, depuis le 1^{er} septembre 2017, les cars interurbains, les cars scolaires, le transport à la demande et la ligne maritime Yeu-Continent. Désormais chef de file des transports sur l'ensemble du territoire ligérien, la Région impulse une nouvelle dynamique au service des territoires ligériens et des usagers avec l'objectif de simplifier et de faciliter leurs déplacements. Pour harmoniser ce nouveau périmètre élargi, la Région des Pays de la Loire crée une identité unique du service de transport régional et déploie de nouveaux outils pour répondre aux priorités qu'elle s'est fixées : qualité de l'offre, de service et accessibilité pour le plus grand nombre. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, et Roch Brancour, Vice-président en charge des transports, de la mobilité et des infrastructures, ont dévoilé, ce 27 février 2019, la nouvelle marque des transports régionaux ligériens Aléop, porte-drapeau de ce service structuré et unifié.

« La Région n'a pas seulement « hérité » de nouvelles compétences, nous portons une nouvelle ambition : développer un service de transport public toujours plus performant et accessible pour tous les Ligériens et tous les territoires. Un travail que nous réalisons avec le soutien de nos partenaires, collectivités, SNCF et transporteurs. Pour cela, nous activons trois leviers : une offre augmentée, un service voyageurs amélioré et une accessibilité renforcée. Ces actions concrètes doivent nous permettre d'augmenter la fréquentation du transport régional et de déployer l'éco-mobilité. Gage de dynamisme et de spontanéité, la marque Aléop porte cette ambition et embrasse toutes les mobilités régionales. », souligne Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

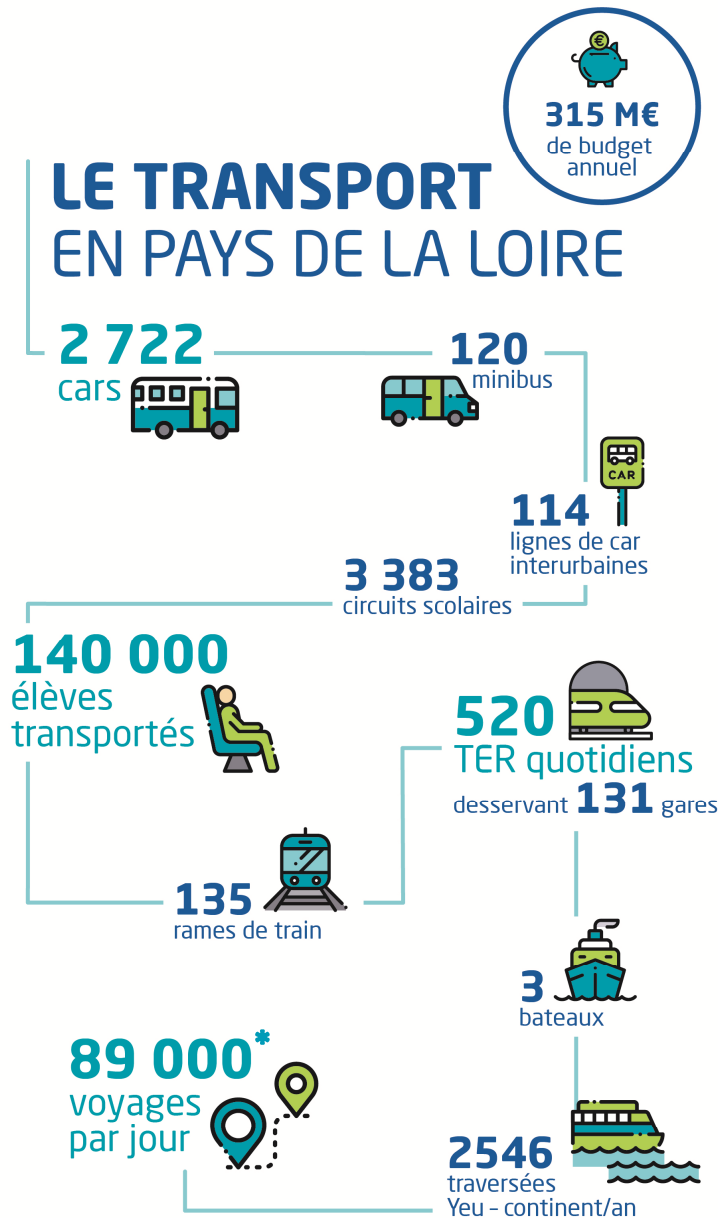
Harmoniser le réseau et le service de transport régional

Déjà responsable des transports par TER et de plusieurs lignes routières régionales en Pays de la Loire, dont l'exploitation est confiée à des autocaristes et à SNCF, la Région s'est vue attribuer de nouvelles compétences de transports collectifs. La loi sur la réforme territoriale NOTRe a, en effet, transféré aux Régions, depuis septembre 2017, l'organisation du service de transport en autocar sur les lignes régulières et scolaires (hors zone urbaine) qui étaient autrefois gérées par les départements ainsi que les services de transport à la demande qu'ils avaient mis en place et la liaison maritime Yeu - Continent.

Depuis 18 mois, la Région s'est engagée pour structurer ce nouveau périmètre, afin d'assurer la meilleure qualité de service public de transport sur tout le territoire ligérien, et de favoriser la multimodalité grâce à un réseau cohérent et tourné vers l'avenir. Cette nouvelle responsabilité s'est accompagnée de l'intégration de 90 agents issus des équipes départementales au sein de la Direction des Transports et des Mobilités de la Région : de nouvelles ressources humaines au service d'un réseau de transport élargi.

Concrètement, plusieurs chantiers d'harmonisation ont été engagés dès 2017. A l'occasion du cadencement, la Région a optimisé les horaires pour favoriser les correspondances et l'intermodalité. En 2018, la Région a défini un **règlement et un tarif uniques pour les transports scolaires**, applicables dès la rentrée de septembre 2019. **Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec la mise en place d'une nouvelle marque pour simplifier le paysage des transports publics ligériens.** Désormais, les usagers

disposent d'une seule porte d'entrée pour accéder à l'information voyageurs. Pour compléter ces étapes d'harmonisation, la Région travaille à la mise en œuvre d'une gamme tarifaire unique pour les transports réguliers par autocar à horizon 2020.



*moyenne annuelle hors transports scolaires

Avec Aléop, « c'est simple de bouger en Pays de la Loire »,

Le lancement de la marque Aléop, un nom que la Région a souhaité simple, dynamique et en proximité, souligne la volonté régionale de garantir un service de transport accessible et efficace sur tout le territoire ligérien. C'est le choix d'une onomatopée qui symbolise à la fois le mouvement, la simplicité et qui s'inscrit dans le quotidien de tous.

A compter du 27 février 2019, tous les modes de transport, lignes routières régionales, lignes interurbaines, transports scolaires, navettes Yeu-Continent et TER sont rassemblés sous une bannière

commune et facilement identifiable. Concrètement, les marques de transport départementales Lila (Loire Atlantique), Pégase (Mayenne), TIS (Sarthe), Cap Vendée et Anjoubus deviennent Aléop. Et TER devient Aléop en TER. Progressivement, d'ici 2023, l'ensemble des matériels roulant routiers sera aux couleurs de la marque Aléop ; elles seront facilement identifiables par les usagers. Bouger en Pays de la Loire n'a jamais été aussi simple !



De nouveaux outils et une nouvelle offre pour un service harmonisé

Un site internet unique pour une information directe aux usagers

Le dévoilement de la nouvelle marque transport des Pays de la Loire s'accompagne de la mise en ligne du nouveau site dédié au transport régional www.aleop.paysdelaloire.fr. A la clé : une information voyageurs claire et facile d'accès pour plus de proximité avec les usagers. Le site regroupe les informations des lignes interurbaines, des TER, des transports scolaires et à la demande et des liaisons bateaux avec l'Île d'Yeu : fiches horaires, circuits, mais donne aussi les alertes de circulation en temps réel (météo, travaux, ...). Dès le 13 mai 2019, l'inscription en ligne aux transports scolaires sera ouverte.

Un forfait multi élargi au transport par car : un même billet pour plus de trajets

Pensé pour permettre de s'évader entre amis ou en famille en multipliant les économies, le Forfait multi issu de la nouvelle gamme tarifaire TER proposait 2 jours de voyages illimités jusqu'à 5 personnes sur tout le réseau TER Pays de la Loire en seconde classe. Au printemps 2019, le **Forfait multi sera étendu à l'ensemble des 120 lignes autocars interurbaines des Pays de la Loire**. C'est un nouveau champ des possibles pour les déplacements de loisirs à plusieurs à retrouver prochainement dans le réseau de distribution SNCF. Le Forfait multi élargi permet ainsi d'augmenter l'offre de transports avec un prix unique et inchangé, soit 45 € pour un billet valable 2 jours pour 1 à 5 personnes sur des trajets en TER et en car.

Préparer l'avenir des transports en Région

Dans la continuité du premier billet multi valable sur tout le réseau Aléop, la Région continue d'innover et travaille au déploiement d'une **nouvelle billettique pour les scolaires**. La nouvelle carte sera destinée à accompagner chaque élève tout au long de sa scolarité. La Région investit 3 M€ pour la mise en œuvre de cette billettique scolaire dès la prochaine rentrée.

Un investissement régional fort sur les infrastructures et le matériel roulant

Parce qu'un transport de qualité ne peut se développer sans des infrastructures modernes et adaptées, la Région s'engage au quotidien pour soutenir l'aménagement des gares, la modernisation des lignes ferroviaires et le renforcement du réseau routier. Le contrat d'avenir conclu avec l'Etat début février 2019 illustre la mobilisation de la Région dans ses discussions avec des partenaires, comme l'Etat, sur le sujet des infrastructures de transport.

La Région des Pays de la Loire est engagée dans une politique de **soutien à la modernisation des gares et points d'arrêts routiers**, et en particulier des pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour favoriser l'intermodalité et le recours aux TER ligériens avec des gares modernes et accessibles à tous.

La Région a investi 132 M€ pour l'acquisition de 11 rames Régio2N V200, un TER nouvelle génération sur 2 niveaux de grande capacité (501 places assises) qui peut atteindre 200 km/h. Les 5 premières rames sont en circulation depuis juin 2018. Dans le cadre du service Train Vélo Loire, 3 rames sur les 11 commandées sont aménagées en format « Jumbo vélo » et peuvent transporter 50 vélos.

Une étude mobilité pour préparer l'avenir

Pour développer une offre ambitieuse pour tous les territoires, la Région des Pays de la Loire a lancé une étude mobilité, illustration de sa politique volontariste en matière de transport : c'est une stratégie unique permettant de définir une offre unifiée pour les six réseaux existants (le réseau régional historique ainsi que les cinq anciens réseaux départementaux) et d'améliorer l'intermodalité dans les années à venir. Il s'agit également d'accorder le schéma de desserte aux objectifs suivants :

- Adapter l'offre à la demande et répondre aux nouveaux besoins liés à l'évolution démographique
- Favoriser l'intermodalité tout en limitant le nombre de ruptures de charge pour les usagers
- Maintenir les dessertes des territoires peu denses en référence au Pacte pour la Ruralité
- Porter une attention particulière sur les lieux touristiques et les zones d'activité économique

L'éco-mobilité, une priorité régionale

Développer la mobilité durable est un engagement fort de la Région des Pays de la Loire qui promeut l'usage de véhicules à motorisation alternative dans les transports collectifs pour répondre au défi écologique. La Région exploite de façon pérenne une ligne autocar interurbaine 100% électrique entre Laval et Craon, une première en France, et 3 véhicules roulant au GNV (2 en Sarthe, un en Vendée). Elle soutient une expérimentation en cours avec un car électrique à l'essai à tour de rôle chez plusieurs transporteurs volontaires. Enfin, les services de transport à la demande utilisent des véhicules légers électriques en Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique.

La Région adhère, par ailleurs, à Ouestgo, une plateforme de covoiturage dédiée aux territoires bretons et ligériens qui met en relation gratuitement les particuliers pour les trajets quotidiens de courtes distances.

Afin de faire connaître la nouvelle identité du service de transport régional unifiée aux usagers actuels et futurs, la Région des Pays de la Loire lance une campagne d'information à compter du 27 février. Déclinée en presse écrite, radio, affichage et digital, la campagne est déployée dans les 5 départements ligériens et vise à informer le grand public de son nouveau référent transport : Aléop.

Focus sur le réseau de transport régional Aléop

La Région des Pays de la Loire consacre un budget de 315 M€ par an au transport. 89 000 voyages par jour (hors transport scolaire) ont été enregistrés en 2017 sur l'ensemble du réseau ligérien, soient 13,8 millions de voyages sur les lignes commerciales routières interurbaines et 18,7 millions de voyages TER fer + car (lignes routières historiques). Le réseau régional est désormais composé de lignes TER, de lignes routières (régionales, interurbaines régulières, à la demande, et scolaires) et d'une liaison maritime avec l'île d'Yeu.

Les lignes TER

En Pays de la Loire, environ 520 TER quotidiens desservent 131 gares ferroviaires. La Région a récemment modifié le cadencement pour proposer une augmentation de l'offre de transport TER de 8,5%. En parallèle, elle œuvre pour la qualité du transport ferroviaire à travers la nouvelle convention adoptée avec SNCF pour l'exploitation du TER en Pays de la Loire 2018-2023.

La Région participe par ailleurs à la modernisation du réseau ferré régional et à l'entretien du parc roulant. En 2018, elle a signé une convention avec SNCF Mobilités pour le financement de **11 rames Régio2N V200, pour un montant de 132 M€**. 5 rames sont déjà en circulation depuis juin 2018. La Région des Pays de la Loire est la première de France à recevoir des trains Régio2N pouvant aller jusqu'à 200 km/h. Ces rames viennent compléter le parc des 135 rames de train régionales.

Pour répondre à l'enjeu de compétitivité et de qualité de service, la Région prépare, par ailleurs, l'ouverture à la concurrence dans le ferroviaire à travers un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui sera lancé courant 2019. Avec l'ouverture à la concurrence, l'autorité organisatrice pourra exercer pleinement sa compétence en choisissant son opérateur selon les critères et les objectifs qu'elle se fixe.

Les transports routiers

Les 2722 cars régionaux et 120 minibus desservent 28 000 points d'arrêts routiers, abris-bus et poteaux, en Pays de la Loire. 114 lignes régulières interurbaines sillonnent le territoire et 140 000 élèves sont transportés chaque année sur 3 383 circuits scolaires.

Chaque année, environ 130 000 voyages sont effectués en transport à la demande.

Le bateau

La compagnie régionale Yeu Continent a embarqué 439 025 passagers en 2018 sur 2 546 traversées entre le continent et l'île d'Yeu. Suite au transfert de la compétence transport de voyageurs issu de la loi NOTRe, la Région des Pays de la Loire est depuis le 1er Janvier 2018, propriétaire d'une flotte de 3 bateaux régionaux de haute mer : le caboteur mixte INSULA OYA II et deux catamarans rapides PONT D'YEU et LE CHÂTELET qui relie l'île d'Yeu au continent. Ces deux navires à grande vitesse (8000 cv de puissance) naviguent à 30 nœuds et transportent 430 passagers. Les études pour engager le renouvellement du ferry sont engagées.

Les tarifs : harmoniser et faciliter l'accès au transport pour le plus grand nombre

La nouvelle gamme tarifaire TER

Elément majeur de la mobilité des Ligériens, le réseau TER en Pays de la Loire a comptabilisé 18,7 millions de voyages en 2017. C'est aussi un élément structurant de la politique régionale en faveur des solutions de mobilité durable. La Région s'engage pour renforcer l'attractivité de ce mode de transport auprès de tous les Ligériens



grâce à une amélioration de l'offre, de la qualité de service et de l'attractivité des tarifs. La nouvelle gamme tarifaire régionale en vigueur depuis avril 2018 répond à 3 enjeux : **reconquérir les voyageurs occasionnels, avec de nouvelles offres mezzo et ecco, permettre à tous les Ligériens d'accéder aux offres d'abonnement avec les nouveaux Forfaits tutti et favoriser la mobilité des jeunes avec la création d'une offre spécifique mezzo -26 et tutti-26. Les premiers résultats de cette gamme tarifaire lancée en 2017 sont positifs : la gamme a trouvé son public.**

Harmonisation des tarifs de transports scolaires

Pour simplifier et mettre fin à l'inégalité des tarifs des transports scolaires autrefois assurés par des autorités organisatrices différentes, la Région adopte, à compter de la rentrée de septembre 2019, une tarification unique et plus avantageuse pour 9 familles sur 10. L'abonnement subventionné aux transports scolaires en Pays de la Loire sera de 110 € par an par enfant, avec une gratuité applicable dès le 3ème enfant transporté. Un demi-tarif (55€) sera appliqué pour les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), afin de ne pas pénaliser les familles issues de communes rurales qui ont subi un regroupement ou une fermeture d'école.

La dématérialisation de la carte Mobi

Avec près de 20 000 bénéficiaires en 2018, la carte Mobi est devenue incontournable parmi les offres TER proposées aux Ligériens. Afin de permettre un accès simplifié et rapide, la dématérialisation du dossier d'inscription¹ est désormais accessible depuis le site régional www.aleop.paysdelaloire.fr. Gratuite, la carte Mobi s'adresse à tous les demandeurs d'emploi (de catégorie 1 à 5) et demandeurs d'asile ; elle offre une réduction tarifaire de 75% sur les billets TER tous les trajets effectués en Pays de la Loire, en trains, autocars régionaux et trains intercitys.

¹ Les personnes qui le souhaitent peuvent continuer à envoyer leur demande par courrier.

Les services aux voyageurs

Une nouvelle version de Destineo, intermodale et intuitive

Le calculateur, initié par la Région des Pays de la Loire et ses partenaires, pour trouver le meilleur itinéraire transport en Pays de la Loire a fait peau neuve. Disponible sur www.destineo.fr et en application mobile, la nouvelle version de Destineo a été développée en associant étroitement les utilisateurs pour mieux répondre à leurs besoins. Elle présente une ergonomie améliorée pour une consultation en situation de mobilité facilitée, une cartographie interactive optimisée et de nouveaux critères de recherche.

ContribuTER, une application développée en Pays de la Loire pour les usagers du TER

Afin d'améliorer la qualité de service, les usagers des trains régionaux peuvent désormais signaler des dysfonctionnements à l'occasion d'un voyage grâce à ContribuTER, une application gratuite, **simple, rapide et facile d'utilisation**, développée et lancée par la Région des Pays de la Loire sur les plateformes App Store et Google Play. **ContribuTER est utilisable sur tablette et mobile (Android et iOS)**. Elle est destinée aux usagers fréquents ou occasionnels empruntant le réseau TER Pays de la Loire et leur permet de faire remonter 4 types de dysfonctionnement lors d'un voyage à bord du TER :

- surcharge du train,
- retard du train à l'arrivée,
- train supprimé,
- défaut d'information en situation perturbée.

Les usagers peuvent déclarer une perturbation intervenant jusqu'à un mois suivant le jour du trajet effectué. L'utilisateur peut retrouver la synthèse de l'ensemble des trajets signalés dans la rubrique « Mes signalements ». ContribuTER permet ainsi à la Région de disposer de données issues du terrain, afin de les croiser avec les données transmises par SNCF et de l'informer rapidement de problèmes de qualité récurrents pour une amélioration dans les meilleurs délais.

Un service engagement qualité par SNCF Mobilités

La qualité de service rendue à l'utilisateur est une préoccupation majeure de la Région, un des objectifs qui a guidé l'élaboration de la nouvelle convention d'exploitation conclue avec SNCF Mobilités pour la période 2018-2023. La Région a obtenu des évolutions importantes avec par exemple un **engagement de SNCF Mobilités sur les objectifs de qualité de service désormais pluriannuels** et un dispositif qualité reposant sur 5 grands critères pour être au plus proche de la vision de l'utilisateur :

1. Conformité de l'offre tenant compte des retards et des suppressions (*nouveauté*)
2. Disponibilité en places assises pour combattre les surcharges (*nouveauté*)
3. Qualité de la relation clientèle
4. Propreté et fonctionnement des équipements dans les trains et les gares
5. Satisfaction de la clientèle via une enquête indépendante (*nouveauté*).

Par ailleurs, un **programme fidélité dédié aux abonnés tutti illimité** a été mis en place pour améliorer le système d'indemnisation des voyageurs avec la nouvelle gamme tarifaire adoptée cette année. **Une réduction de 20 % est automatiquement appliquée sur le montant de l'abonnement**, si les 2 trains empruntés matin et soir désignés par l'abonné subissent plus de 8 retards supérieurs à 10 minutes ou s'ils ont été supprimés dans le même mois.

Développer et moderniser les infrastructures pour favoriser la multimodalité

Parce qu'un transport de qualité ne peut se développer sans des infrastructures modernes, adaptées et sécurisées, la Région s'engage au quotidien pour soutenir l'aménagement des gares, la modernisation des lignes ferroviaires et le renforcement du réseau routier.

L'aménagement des gares et des Pôles d'échanges multimodaux

La Région des Pays de la Loire est engagée dans une politique de soutien à la modernisation des gares et points d'arrêts routiers, et en particulier des pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour favoriser l'intermodalité et le recours aux TER ligériens avec des gares modernes et accessibles à tous. L'objectif régional est une progression du trafic global de 10% à l'horizon 2021. Les aménagements des PEM permettent de répondre de façon adaptée et évolutive aux enjeux de l'intermodalité sur la gare :

- Modernisation de la gare
- Facilitation des correspondances avec les cars et les bus
- Amélioration de l'accès à la gare
- Accessibilité de l'ensemble de ces services et aménagements aux personnes à mobilité réduite.

La Région soutient la rénovation de PEM en Pays de la Loire : à Laval, Clisson, Redon, Ancenis, Saint-Nazaire et Savenay ; ces deux derniers seront inaugurés en 2019. Centre névralgique du transport régional, la gare de Nantes est en travaux pour un réaménagement de grande ampleur destiné à augmenter sa capacité d'accueil et à améliorer la fluidité des déplacements. Avec près de 39 M€, la Région est l'un des principaux financeurs de la gare de Nantes, équipement structurant pour le territoire et la mobilité de tous les Ligériens. La Région a également financé la création de la halte de Trélazé.

La modernisation des lignes

La qualité de service repose également sur des lignes performantes. La Région finance par exemple des travaux sur les lignes Nantes-Bordeaux, le contournement de Donges et a sauvé la ligne Clisson-Cholet en avançant la part de l'État). La Région a accompagné la création de la Virgule de Sablé qui relie maintenant en direct Nantes, Angers et Laval avec un gain de temps de trajet de 40 minutes. En parallèle, elle a lancé et financé des études sur la ligne Nantes-Paris dans l'objectif d'améliorer fiabilité, capacité et temps de parcours. Elle s'est également engagée pour défendre la modernisation de la ligne Caen-Le Mans-Tours et avance le financement de l'Etat pour sécuriser la plage de travaux prévue à l'automne 2020.

Le renforcement du réseau routier

En Pays de la Loire, deux tiers des déplacements domicile-travail et 95 % du transport terrestre de marchandises s'effectuent par la route. C'est pourquoi la Région a décidé de réinvestir dès 2016 pour les routes. Pour faciliter les déplacements des Ligériens et développer l'attractivité de tous les territoires, la Région mobilise près de 120 M€ pour le renforcement du réseau routier régional en lien avec les 5 Départements avec lesquels elle a signé les protocoles d'accord. La Région subventionne en Vendée l'axe La Roche-sur-Yon/Challans, en Sarthe les travaux de contournement de Saint-Calais et en Loire-Atlantique l'échangeur de Viats qui a pour objectif de fluidifier le trafic entre la métropole nantaise, le sud-Loire et la Vendée.

Mobilité durable en Pays de la Loire, la Région s'engage et innove

Développer la mobilité durable est un engagement fort de la Région des Pays de la Loire. Dotée de la compétence des transports interurbains et scolaires depuis le 1er septembre 2017, la Région a pour ambition de faire évoluer les modes de transport pour répondre au défi écologique tout en améliorant le confort des passagers. Elle a ainsi inscrit l'éco-mobilité dans sa feuille de route sur la transition énergétique.

Développer l'éco-mobilité pour les transports interurbains

Après une phase d'expérimentation de motorisations alternatives pour les transports en commun, la Région a choisi de soutenir l'acquisition de 2 cars au gaz et d'un car électrique mis en circulation dès la rentrée 2018, en Sarthe et en Mayenne. La mise en service de cette première ligne 100% électrique zéro émission (ligne expresse 40 en Mayenne) est inédite en France sur un réseau interurbain public.

Un car roulant au GNV a également été mis en circulation en février 2019 sur les lignes 172 du réseau Cap Vendée par le transporteur Sovetours. Un car électrique a été inauguré le 22 février à Angers, chez le transporteur Voisin. D'autres expérimentations se poursuivent en 2019 en partenariat avec des transporteurs régionaux.

Favoriser l'essor des motorisations alternatives

L'effort régional se poursuit avec le déploiement de bornes à recharge rapide pour les véhicules électriques individuels (37 bornes co-financées) et de stations d'avitaillement en gaz naturel pour véhicule (GNV). L'objectif est de mailler l'ensemble du territoire ligérien pour favoriser l'usage de véhicules au gaz ou électriques.

La Région développe également depuis 2016 des projets de recherche autour de la filière hydrogène, alternative aux énergies fossiles. Ces projets concernent notamment la production renouvelable d'hydrogène, le déploiement d'une mobilité hydrogène et le développement des usages fluviaux, maritimes et portuaires.

Le train comme alternative ou complément à la voiture

En Pays de la Loire, le développement de la mobilité durable passe aussi par l'amplification de l'usage du train. La Région s'est fixé de simplifier l'accès au TER pour tous les déplacements des Ligériens au quotidien, en renforçant l'attractivité et la compétitivité de ce mode de transport doux ; l'objectif vise la progression du trafic global de 10% à l'horizon 2021. Pour y parvenir, la Région a lancé en 2018 une nouvelle offre tarifaire plus attractive pour le plus grand nombre, elle exige chaque jour une meilleure qualité de service et poursuit ses investissements pour entretenir le réseau des lignes de TER.

Une campagne d'information pour le grand public

Déployée de fin février à mi-mars 2019 et destinée au grand public, une campagne d'information porte la nouvelle identité du réseau de transport régional à la connaissance des usagers actuels et futurs, et fait connaître le nouveau périmètre de compétences régional en matière de transport.

Déclinée en presse écrite, radio, affichage et digital dans les 5 départements, cette campagne informera le grand public de son nouveau référent transport unique Aléop, quelle que soit la situation du transport concernée : le transport domicile/travail, le transport « loisirs » et le transport scolaire. D'autres situations seront déployées sur le web pour mettre tous les publics concernés en situation.

